Pyrénées-Atlantiques

MAIRIE DE GABASTON

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Exprimés
15	13	15

1-2910/2026

Date de la convocation
22 octobre 2026
Date d'affichage
22 octobre 2026

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GABASTON
SEANCE DU 29 octobre 2026

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf septembre à vingt-et-une heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy CAZALET, Maire.

Présents : MM. Guy CAZALET, Jean ABADIE, Patrick CHAUVIN, Bruno LERMANOU, Robert CUBRIS, Christophe MACALUSO, Yvan LE PORHIEL, Mathieu PLACÉ, Mmes Pascale BESTI, Elisabeth POUTS, Elisabeth MIRANDE, Marie-France BRITIS-BETBEDER, Karine JANER.
Absent :
Excusées : Mme Marie-Christine RABERIN (ayant donné procuration à Mme Pascale BESTI), Mme Véronique CASANAVE (ayant donné procuration à M. Patrick CHAUVIN).
Secrétaire de séance : M. Patrick CHAUVIN

Objet : remise en vente de la parcelle cadastrée B n° 866 situé 1 impasse Jambet suite au retrait de l'offre d'achat du précédent acheteur

Le Maire rappelle à l'assemblée que plusieurs délibérations ont été prise pour la vente de la parcelle cadastrée section B numéro 866 d'une superficie de 839 m² dont la parcelle mère était cadastrée section B sous le numéro 732 suite à plusieurs propositions d'achats successives qui n'ont pas abouti.

Le conseil municipal a accepté la proposition de Madame Adeline BRANEYRE, présentée par l'agence Orpi qui s'occupe de la vente, pour un montant de 46.500 € pour la commune par délibération n° 2-0307/2025 en date du 3 juillet 2025.

Madame BRANEYRE n'ayant pas repris contact avec l'agence Orpi, il a été demandé à l'agence de nous apporter une réponse écrite concernant cette vente. Suite à un courrier de retrait de l'offre de Mme Adeline BRANEYRE en date du 29 octobre 2026, il y a lieu de remettre en vente au plus vite cette parcelle.

Le nouveau prix de vente proposé par l'agence Orpi est estimé à 47.000 € net vendeur, plus 5.000 € d'honoraires d'agence soit un prix de vente affiché en agence à 52.000 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unnanimité

ANNULE la délibération n° 2-0307/2025 en date du 3 juillet 2025 suite au retrait de l'offre d'achat de la part de Madame Adeline BRANEYRE.

DECIDE la remise en vente de la parcelle cadastrée B numéro 866 d'une superficie de 839 m².

FIXE le prix de vente à 47.000 € pour la commune.

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette vente.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Guy CAZALET

